

Le Comité d'organisation peut être amené à apporter des modifications au règlement sans notification aux concurrents déjà inscrits. En conséquence il est demandé aux usagers de prendre connaissance des dernières évolutions du règlement.

Art 1 : Parcours (tous les parcours sont différents de l'année dernière)

Les épreuves s'élanceront de l'esplanade de la mer de Fromentine à La Barre de Monts.

Départs :

- La Découverte des RIDINS : 8Km – **DEPART à 13h45**
- L'Originale des RIDINS : 13 Km - **DEPART à 13h30**
- La Marche des RIDINS : 15 Km - **DEPART à 12h30**
- Le Semi des RIDINS : 21 Km - **DEPART à 13h00**
- Course nature 1 km (éveils poussins) - **DEPART à 11h00**
- Course nature 2 km (Benjamins/minimes) - **DEPART à 11h30**

ATTENTION selon les courses les distances peuvent variées de + ou – 700 m par rapport aux distances annoncées en raison de la marée.

La Course Nature permettra aux concurrents de « visiter » des lieux remarquables de Fromentine, la plage et les abords sud du goulet, la forêt, le Pey de la Blet ... en empruntant la plage, des chemins en sous-bois, des sentiers, aussi une portion de piste cavalière. Il n'y aura pas de difficulté d'orientation et l'itinéraire sera parfaitement balisé à l'aide de flèches et de rubalise.

Les coureurs s'engagent à suivre le fléchage mis en place tout au long du parcours.

Prévoyez bien de mouiller vos baskets et vos jambettes au passage des RIDINS !

Une Course aux 3 promesses simples : 100% NATURE, 100% CONVIVIALE, 100% FAMILIALE !



ATTENTION NOUVEAU CETTE ANNEE : Une Barrière horaire est fixée à 15h15 à 5 Km de l'arrivée pour tous les parcours adultes (Marche et Course). Passé cette heure-ci le participant aura l'obligation de renoncer au passage sur les RIDINS et d'emprunter le parcours dédié par l'organisation pour rejoindre la ligne d'arrivée (environ 2Km).

Art 2 : Concurrents : Information concurrents

**LES PLACES SONT LIMITEES à 2000 dossards pour les épreuves adultes et enfants
ATTENTION NOUS AVONS REFUSE BEAUCOUP DE DOSSARDS L'ANNEE DERNIERE !
Inscrivez-vous vite !**

Date de clôture des inscriptions :
Mercredi 15 juillet 2026 23h30 **dans la limite des places disponibles**

Avant le retrait des dossards tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sous peine de disqualification. **Une carte d'identité sera demandée lors du retrait de votre dossard.**

Retrait des dossards :

- Dimanche 19 juillet 2026 à partir de 9h30 sur le site de l'épreuve

Quelle que soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation d'un athlète préalablement inscrit.

La course du 8Km est ouverte à partir de la catégorie cadets (2010 et avant).

Les courses du 13, 21 km et la marche de 15Km sont ouvertes à partir de la catégorie junior (2008 et

DOCUMENTS A PRESENTER :

- Pour les licenciés : indiquer votre numéro de licence
- Pour les NON licenciés (quel que soit l'épreuve) le certificat médical est remplacé par un N° Parcours Prévention Santé (plus besoin de vous rendre chez votre médecin). Rendez-vous sur : <https://pps.athle.fr/> pour remplir votre PPS (valable 1 an).
- Pour les mineurs, remplissez simplement le questionnaire de santé : <https://triathlon-vendee.com/wp-content/uploads/2026/04/QUESTIONNAIRE-DE-SANTE-MINEURS.pdf>

Art 3 : Environnement : La nature nous accepte : respectez-la !

Une partie des parcours est tracée en zone Natura 2000. L'environnement est sensible et convient d'être préservé. Toute personne surprise à jeter quoi que ce soit en dehors des poubelles et des zones « propreté » sera disqualifiée.

Art 4 : Ravitaillement

Conformément à l'esprit trail, la course se fera en auto-suffisance (prévoyez votre autonomie en eau et alimentation). Un ravitaillement sera prévu à votre arrivée de la course : Prévoyez votre gobelet !

Art 5 : Récompenses

Un cadeau sera remis à tous les participants le jour de l'épreuve à récupérer sur le village après les courses.

Pour les courses 8, 13 et 21 km ainsi que la Marche, une coupe sera prévue aux 3 premiers de chaque course Femme et Homme.

Les gagnants Homme/Femme des 4 épreuves (8,13, 21 Km et Marche) se verront offrir le dossard de la Course des RIDINS 2026 !

Pour les courses enfants (1K et 2Km), une coupe récompensera les 3 premiers de chaque course Fille et Homme et tous les participants recevront la médaille des Ridins.

Art 6 : Chronométrage et distance de course

Pas de chronométrage sur les courses enfant.

ATTENTION il s'agit bien d'une course nature balisée en pleine forêt : Chaque coureur doit être attentif à bien réaliser le parcours balisé. Chaque année des coureurs manquent des balises et ainsi sortent du parcours : NOUS INSISTONS sur ce point par respect pour toute l'équipe balisage qui passe un temps très important sur les parcours à la fois pour reconnaître les circuits, les baliser et les vérifier dans la nuit juste avant les départs. **LE VAINQUEUR SERA BIEN CELUI QUI aura réalisé l'ensemble du parcours et franchi la ligne d'arrivée le premier.**

Le Grand Prix de la Montagne :

Nous vous proposons une épreuve chronométrée sur une portion de 300 mètres à quelques kilomètres du départ de la course.

Pour les épreuves de la marche et du 13 km ce grand prix se trouvera à environ 5Km du départ.

Pour l'épreuve du 21Km ce grand prix se trouvera à environ 8Km du départ.

Des signaleurs seront présents pour vous donner le départ de ce challenge qui consiste à gravir le plus rapidement possible le Pey de la Blet (20m D+) le point culminant de la forêt des Pays de Monts. Les vainqueurs homme et femme de chaque course remporteront la Ridinière Rouge du meilleur grimpeur.

Concernant la marche : l'épreuve se déroulera sans juge mais sous votre propre responsabilité et conscience quant à la bonne pratique de la marche nordique telle que la Fédération Française d'Athlétisme la définit précisément. Pour en prendre connaissance voici le lien : https://www.athle.fr/reglement/Reglement_MNC.pdf . Pas de réclamation ne serait recevable concernant ce point et le comité organisation choisit de réaliser un classement de cette épreuve ainsi qu'une remise de coupe aux 3 premiers Hommes et Femmes de l'épreuve.

Art 7 : Assurance

L'association SJMVTA a souscrit une assurance responsabilité civile « Organisateur » auprès de la FFA. Il incombe néanmoins aux coureurs de veiller à sa propre couverture individuelle.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychologique d'un participant.

Art 8 : Sécurité

Chaque portion de voie ouverte à la circulation sera protégée par un commissaire. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route lors des rares traversées de chaussées entre chaque portion de forêt. Une équipe médicale se tiendra au PC course (à l'arrivée). L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accident causée par le non-respect des consignes et du briefing.

Art 9 : Droit a l'image et autorisation

Tout inscrit autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette manifestation.

TOUTE L'EQUIPE ORGANISATION DE VOTRE COURSES LES RIDINS 2026
Vous souhaite un super moment de sport et de convivialité !!
Amusez-vous !!